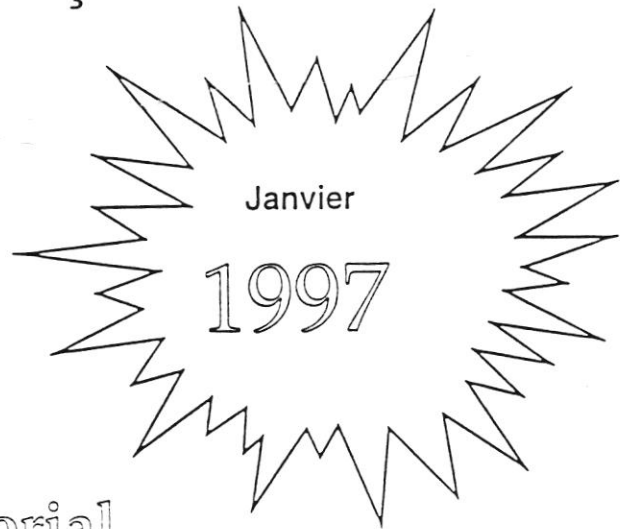


9ème Bulletin de l'Association des Cytogénéticiens de Langue Française



Editorial

Présidente :
Catherine Turleau
Vice-présidents :
Anne-Marie Capodano
Jean-Louis Taillemite
Jacqueline van den Akker
Sylvain Briault
Secrétaire général:
François Picard
Trésorier :
François Thépot

L'année 1996 fut pour les cytogénéticiens une année charnière, avec de nouvelles habilitations pour le diagnostic prénatal, et les remous suscités par les incertitudes concernant le remboursement des caryotypes foetaux en cas d'élévation des marqueurs sériques. Pour 1997, il nous faudra répondre aux nouveaux besoins et nous lancer dans la FISH, en attendant le caryotype numérisé multicolore !

Bonne Année à tous !

Sommaire

- CR de l'assemblée générale
- A propos des marqueurs sériques
- Prochaine réunion : 19 mars 1997
- Nouvelles diverses
- Quelques références...

Le Xème Colloque de l'ACLF aura lieu à Rennes
les 10 et 11 septembre 1997

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ACLF

L'Assemblée générale annuelle de l'ACLF s'est tenue le 18 septembre 1996 à 17h30 à la Faculté Saint-Antoine à Paris.

Après la présentation du rapport moral par la Présidente et du rapport financier par le Trésorier il a été procédé à l'élection des membres du Conseil d'Administration.

A l'issue du premier tour de scrutin tous les postes ont été pourvus par :

Anne-Marie CAPODANO, Catherine TURLEAU, François THEPOT,
Jean-Louis TAILLEMITE, Jacqueline VAN DEN AKKER, Simone
GILGENKRANTZ, François PICARD, Marie RUFFIE, Sylvie GIRARD, Nathalie
LEPORRIER, Sylvain BRIAULT, Marie-Françoise CROQUETTE

Après l'Assemblée Générale le Conseil d'Administration a élu un nouveau bureau composé de :

Présidente : Catherine TURLEAU
Vice-Présidents : Anne Marie CAPODANO
Jean-Louis TAILLEMITE
Jacqueline VAN DEN AKKER
Sylvain BRIAULT
Secrétaire Général : François PICARD
Trésorier : François THEPOT

L'Assemblée Générale a décidé de :

- 1/ maintenir à 150 F le montant de la cotisation pour 1997,
- 2/ organiser le Xème Colloque à Rennes en septembre 1997,
- 3/ organiser le XIème Colloque à Tours en 1998,
- 4/ organiser une réunion d'information à laquelle sera invité un juriste pour débattre des aspects juridiques de l'exercice de la cytogénétique.

L'Assemblée Générale a évoqué le problème de la nomenclature des actes de cytogénétique. Le Secrétaire Général a précisé qu'en qualité de rapporteur auprès de la Commission de la Nomenclature il avait proposé :

- 1/ la cotation à B 800 du caryotype constitutionnel autre que prénatal réalisé avec au moins un marquage dont l'hybridation *in situ*, avec entente préalable assortie d'indications précises,
- 2/ l'adjonction d'une sixième indication pour le caryotype foetal afin de prendre en charge le risque mis en évidence par l'étude des marqueurs sériques,
- 3/ l'inscription de l'étude de la chromatine sexuelle (qui est parmi les actes d'anatomie pathologique) dans les actes de cytogénétique,
- 4/ la suppression des actes de cytogénétique de la rubrique hématologie.

Ces propositions ont été retenues par la commission qui les a transmises au ministère de la santé.

Le Secrétaire Général : F. PICARD